



Direction régionale de Nouvelle-Aquitaine

recensement de la population 2024

Lancement de l'enquête de

Le directeur régional de l'Insee

à

Madame, Monsieur le Maire

Poitiers, le 31 mai
2023

Véronique DECRET

Tél : 05.57.95.08.94.

Mèl : dr33-equipe-rp@insee.fr

N°2023_12939_DR86-DIR

Annule et remplace Note N° :

Tél :
Mèl :



Madame, Monsieur le Maire,

Vous allez réaliser en 2024 le recensement des habitants de votre commune. Cette enquête se déroulera du **18 janvier au 17 février 2024**.

Ce recensement est très important pour votre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à votre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces... La vidéo suivante résume votre rôle dans cette opération :



<https://www.youtube.com/watch?v=M-qGnqLc5eA&list=PLLFRO44HULrIW7q5EAhpwfGzKBdz36PbL&index=18>

Vous devrez désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. Des estimations de la charge de travail induite sont disponibles en annexe de ce courrier. Vous y trouverez également une information sur les moyens à mettre en œuvre à compter de septembre 2023 pour réussir l'opération de recensement.

Depuis votre dernier recensement, la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé avec, au niveau national, plus de 70 % de la population recensée qui répond par internet. Les agents recenseurs que vous allez recruter pour cette opération devront proposer ce mode de réponse de manière systématique en première instance à tous les habitants.

Par ailleurs, le recensement des gendarmeries composées uniquement de logements ordinaires est désormais effectué par les agents recenseurs de la commune, en même temps que les autres habitations de la commune. Ainsi, les occupants des gendarmeries peuvent répondre au recensement par internet, ce qu'ils font massivement d'après les expérimentations menées ces dernières années en la matière.

Un courrier ultérieur vous précisera les opérations à réaliser pour la préparation de l'enquête de recensement. Vous y trouverez notamment les codes d'accès à l'application OMER, (identifiant et mot de passe) vous permettant de renseigner le nom et les coordonnées du coordonnateur communal que vous aurez désigné.

L'Insee reste à votre disposition et vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre contact avec la personne dont les coordonnées figurent sur ce courrier, sous le logo Insee.

L'Insee vous présentera l'enquête de recensement, les modalités de la réponse par internet, ainsi que la méthode de calcul de la population légale lors de réunions locales d'information. Ces réunions s'adressent aux élus et se tiendront courant septembre 2023.

En vous remerciant du soin que vous apporterez à la réalisation du recensement de la population, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le directeur régional



Daniel BRONDEL

Annexe :

Fiche d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement.